



EDITION SPECIALE

2019 – 2020

du 12.09.2020

SOMMAIRE

Dispositions Règlementaires
Relatives aux compétitions
De Football Amateur
Saison 2020 / 2021

COMMISSION JURIDICTIONNELLE
DE DISCIPLINE

Reliquats de Sanctions à Purger
Saison 2019 / 2020.

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES COMPETITIONS

PALMARES
Et classements définitifs toutes catégories
Saison 2019/ 2020

Fédération Algérienne de Football



Dispositions Réglementaires Relatives Aux Compétitions de Football Amateur

Saison 2020/2021

FAF – 2020

Dispositions réglementaires

Relatives aux compétitions de football amateur

Saison 2020/2021



1 - Engagement des clubs pour la saison 2020/2021

Le dossier d'engagement doit être constitué de pièces suivantes :

- Une fiche d'engagement dans les compétitions (imprimé à télécharger du site de la Ligue) ;*
- Une copie de l'agrément du club, s'il y a changement ;*
- Une liste des membres élus du comité directeur, mandatés pour représenter le club auprès de la ligue et des structures du football ;*
- Quitus délivré par la ligue d'origine pour les clubs changeant de ligue ;*
- Une attestation délivrée par la compagnie d'assurance relative aux contrats couvrant l'ensemble des membres du club, pour la saison 2020-2021, conformément au règlement des championnats de football amateur ;*
- Une attestation de domiciliation délivrée par le gestionnaire de l'infrastructure sportive concernée ;*
- Le paiement des frais d'engagement et des éventuels arriérés ;*
- Le bilan financier de l'exercice 2019 et le rapport du commissaire aux comptes y afférent.*

2 - Dépôt des dossiers d'engagement

- Les dossiers d'engagement complets doivent être déposés, contre accusé de réception auprès des ligues :*
- Clubs de la division Inter-régions au plus tard : le 22 octobre 2020.*
- Tout dépôt entre cette date et le 29 octobre 2020 sera sanctionné par une amende de : Cinquante mille (50.000) dinars.*
- Au-delà du 29 octobre 2020, aucun dossier ne sera accepté pour la division Inter-Régions.*
- Clubs des divisions régionales de football amateur, Honneur et Pré-Honneur au plus tard : Le 29 octobre 2020.*
- Tout dépôt entre cette date et le 5 novembre 2020 sera sanctionné par une amende de : Vingt mille (20.000) Dinars pour les clubs des divisions régionales et Dix Mille (10.000) dinars pour les clubs des divisions Honneur et Pré-Honneur.*
- Au-delà du 5 novembre 2020, aucun dossier ne sera accepté pour les clubs des divisions de la régionale, Honneur et Pré-Honneur.*

3 - Montant des frais d'engagement

- *Division Inter-Régions : Un million Cent Mille (1.100.000,00) dinars.*
- *Divisions Régionales Une et Deux : Huit cent mille (800.000,00) dinars.*
- *Divisions Honneur et Pré-Honneur : Quatre cent mille (400.000,00) dinars.*
- *Catégories jeunes uniquement toutes divisions confondues : Cent mille (100.000,00) dinars par catégorie.*

4 - Catégories d'équipes à engager obligatoirement

Pour les clubs de la division Inter-Régions :

- *Une équipe Senior : joueurs nés avant le 1er Janvier 2002*
- *Une équipe U-19 : joueurs nés en 2002-2003.*
- *Une équipe U-17 : joueurs nés en 2004-2005.*
- *Une équipe U-15 : joueurs nés en 2006.*
- *Une équipe U-14 : joueurs nés en 2007 (Football à neuf)*
- *Une équipe U-13 : joueurs nés en 2008-2009 (Football à huit). Facultative*

Pour les clubs de la Division Régionale :

- *Une équipe Senior : joueurs nés avant le 1er Janvier 2002*
- *Une équipe U-19 : joueurs nés en 2002-2003.*
- *Une équipe U-17 : joueurs nés en 2004-2005.*
- *Une équipe U-15 : joueurs nés en 2006.*
- *Une équipe U-14 : joueurs nés en 2007 (Football à neuf) Facultative*
- *Une équipe U-13 : joueurs nés en 2008-2009 (Football à huit). Facultative*

Pour les clubs des divisions Honneur et Pré-Honneur :

- *Une équipe Senior : joueurs nés avant le 1er Janvier 2002*
- *Une équipe U-19 : joueurs nés en 2002-2003.*
- *Une équipe U-17 : joueurs nés en 2004-2005.*
- *Une équipe U-15 : joueurs nés en 2006-2007.*
- *Une équipe U-13 : joueurs nés en 2008-2009 (Football à huit). Facultative*

5 - L'enregistrement des licences des catégories de jeunes

L'enregistrement et la délivrance des licences des catégories de jeunes est du ressort de la ligue ou du Département gestionnaire du championnat des catégories de jeunes.

6 - Période d'enregistrement des licences

La période d'enregistrement des licences est fixée comme suit :

- Du 13/09/2020 au 05/11/2020 Ligue Inter-Régions
- Du 13/09/2020 au 05/11/2020 Ligues Régionales
- Du 13/09/2020 au 05/11/2020 Ligues de wilaya
- Avant le coup d'envoi du championnat : 20 licences au minimum pour les catégories de jeunes toutes divisions confondues
- Après le démarrage du championnat jusqu'à la fin de la saison Dix (10) licences en plus au maximum pour les catégories de jeunes
- Les périodes d'enregistrement des licences sont données à titre indicatif, elles sont tributaires de l'évolution de la situation sanitaire du pays.

7- Nombre de joueurs à enregistrer par club

Catégorie senior :

- Trente (30) joueurs amateurs au maximum dont :
- Cinq (05) joueurs de plus de trente (30) ans nés avant le 1er Janvier 1991.
- Dix (10) joueurs de moins de vingt-trois (23) ans nés entre le 1er Janvier 1998 et le 31 Décembre 2001.

Catégories de jeunes :

- Vingt (20) joueurs au minimum par catégorie et trente (30) joueurs au maximum dont trois (03) gardiens de buts.

8 - Licence du joueur

- La licence du joueur amateur est annuelle

9 - Transfert et recrutement de joueurs durant la 2^{ème} période

- Pendant la 2^{ème} période d'enregistrement, les clubs amateurs ont le droit de :*
 - Transférer des joueurs amateurs vers les clubs amateurs ou professionnels*
 - Recruter des joueurs amateurs ou professionnels (sauf dispositions contraires)*
- Les recrutements des clubs amateurs doivent se faire au prorata du nombre de joueurs dans l'effectif (Pas plus de 30 joueurs).*
- Les équipes amateurs ne peuvent recruter que deux (02) joueurs au maximum provenant d'un même club.*
- Seules les équipes amateurs qui n'ont pas recruté trente (30) joueurs lors de la première période d'enregistrement, ont le droit de recruter lors de la seconde période d'enregistrement.*
- Les joueurs transférés durant la deuxième période d'enregistrement sont soumis à la lettre de libération.*
- Les équipes amateurs qui ont un effectif de trente (30) joueurs n'ont pas le droit de recruter durant la deuxième période d'enregistrement, même s'ils libèrent un ou plusieurs joueurs.*
- Les équipes amateurs qui recrutent durant la deuxième période d'enregistrement doivent tenir compte que seul cinq (05) joueurs de leurs effectifs doivent avoir trente (30) ans et plus.*
- Tout joueur libéré durant la 2^{ème} période d'enregistrement ne peut en aucun cas être remplacé.*

10 - Dossier de licence pour les joueurs

L'enregistrement des licences des joueurs se fera en ligne par le biais de la plateforme de gestion des licences, mise à la disposition des clubs, et accessible à partir du site internet de la ligue gestionnaire, dans les délais impartis.

11 - Dossier médical

- Toute demande de licence devra être accompagnée d'un dossier médical conforme au modèle défini par la Commission médicale fédérale. Le Secrétaire général ou le Président du club ainsi que le médecin du club doivent établir une attestation certifiant que la confection du dossier médical de leurs joueurs est conforme aux directives de la Commission médicale de la FAF. La seule signature du Secrétaire général n'exclut pas la responsabilité du président du club.*
- L'enregistrement du dossier médical peut se faire en ligne par le biais de la plateforme de gestion des licences.*

12 - Passeport du joueur

- Conformément aux dispositions du règlement FIFA portant statut et transfert du joueur et les règlements généraux de la FAF, tout joueur doit disposer d'un passeport qui récapitulera sa carrière depuis l'âge de 12 ans jusqu'à l'âge de 23 ans. Ce document tenu en double (un exemplaire pour le club et un exemplaire pour le joueur) permettra aux clubs formateurs de solliciter lors de chaque transfert, le paiement de l'indemnité de formation et la contribution de solidarité.

13 - Statut du joueur amateur

- Est réputé amateur le joueur qui, pour toute participation au football organisé, ne perçoit pas une indemnité supérieure au montant des frais effectifs qu'il dépense dans l'exercice de cette activité.

Conformément à la législation et au règlement de la FIFA relatifs au statut et au transfert des joueurs, le joueur amateur ne peut percevoir de prime de signature, ou de salaire et aucune gratification de quelque nature qu'elle soit pouvant revêtir une quelconque forme de salaire.

14 - Transferts internationaux

- Les transferts internationaux des joueurs amateurs algériens sont soumis à la demande classique de certificat international de transfert (CIT) durant la période d'enregistrement.

- Dès réception du dossier de demande d'enregistrement du joueur venant de l'étranger, la ligue concernée doit immédiatement saisir la FAF.

15 - Droit de participation en seniors des joueurs de catégorie de jeunes

15.1- Joueurs de catégorie U19

Tous les clubs peuvent éventuellement utiliser en équipe Seniors des joueurs de la catégorie U19, avec la licence délivrée par leur Ligue ou la Ligue gestionnaire du championnat ou le département de la gestion du championnat des jeunes à condition d'avoir fourni un dossier médical conforme au règlement susvisé.

16 - Equipement

16-1 - Les équipes doivent être uniformément vêtues aux couleurs de leur club déclarées à l'engagement conformément au règlement des championnats de football amateur et au règlement de l'équipement édicté par la FIFA.

16.-2 - Les clubs doivent communiquer à leurs ligues et sur la fiche d'engagement les couleurs principales et les couleurs de réserves de leurs équipements.

16.-3 - Avant le début de chaque saison sportive, les ligues doivent publier impérativement sur leurs bulletins officiels et sur leurs sites web les listes des couleurs des équipements des clubs.

17 - Numérotation des maillots

- Le club est tenu au moment du dépôt des demandes de licences, de communiquer à sa ligue, les numéros des dossards attribués à tous les joueurs participant aux rencontres officielles des seniors.

Les numéros de un (01) à trente (30) sont attribués exclusivement aux joueurs seniors et demeurent inchangés durant toute la saison et doivent figurer sur le dos du maillot et à l'avant du short du côté droit.

Le numéro Un (01) est exclusivement réservé à l'un des trois gardiens de buts - Les zones vierges des manches du maillot, sont exclusivement réservées aux insignes d'identification de la compétition.

18 - Organisation des matches (Service d'Ordre, Médecin, Ambulance et Défibrillateur)

- Le club qui reçoit doit obligatoirement assurer la présence du service d'ordre, d'un médecin d'une ambulance et d'un défibrillateur pour toute rencontre de football. Si l'absence du service d'ordre, du médecin, de l'ambulance et du défibrillateur est constatée par l'arbitre, celui-ci annule la rencontre et le club organisateur est sanctionné conformément aux dispositions réglementaires.

19 - Coupe d'Algérie

- Les clubs de football amateur de l'Inter-régions doivent obligatoirement participer à la compétition de Coupe d'Algérie conformément au calendrier arrêté par leurs Ligues.

- La participation des clubs des divisions régionales, honneur et pré honneur est facultative.

20 - Calendriers des championnats

Les dates de démarrage des championnats seront communiquées ultérieurement, elles sont tributaires de l'évolution de la situation sanitaire du pays.

21 - Matches amicaux

21.1- Conformément aux règlements en vigueur, tout match amical doit recevoir préalablement l'accord de la Ligue de Football Amateur concernée, sous peine de sanctions.

21.2- Tout match amical organisé sans l'accord de la Ligue de Football Amateur concernée entraînera une sanction financière à chacun des deux clubs participants de :

- La Ligue Inter-Régions Football : Quarante (40 000) Dinars.**
- Les Ligues Régionales Une et Deux : Vingt mille (20 000) Dinars.**
- Les Ligues de Wilayas : Dix mille (10 000) Dinars.**

21.3- Aucun arbitre ne doit officier un match amical sans l'autorisation préalable de la ligue concernée, sous peine de sanctions.

22- Obligation des joueurs et dirigeants

- Les dirigeants et les joueurs amateurs sont tenus au strict respect des règlements des championnats de football amateur.**
- Tous les membres dirigeants et joueurs des clubs sont astreints à l'obligation de réserve pour les faits et informations dont ils ont eu connaissance de par leurs fonctions. Ils sont, par ailleurs, tenus dans leurs déclarations publiques au respect des dirigeants et des structures de gestion du football.**

23 - Obligation des ligues

- Les ligues sont tenues de publier sur leurs sites web :**
 - Les sanctions et/ou reliquats de sanctions des joueurs, staffs et stades à la fin de la saison.**
 - Les listes des joueurs enregistrés par club et par catégorie, au lendemain de la date de clôture de la période d'enregistrement. Une copie des listes est transmise à la FAF.**
- L'ensemble des Ligues sont tenues de mettre en service l'application informatique d'enregistrement en ligne ainsi que les feuilles de matchs électroniques.**

24 - Adoption et mise en vigueur

- Ces dispositions sont approuvées par le Bureau Fédéral en date du 08 septembre 2020 et entrent immédiatement en vigueur.**

Direction d'Organisation **Des compétitions**

Palmarès et Classements définitifs toutes catégories
Saison 2019 / 2020

Clubs accédant et rétrogradant **Saison « 2019/2020 »**

DIVISIONS	Clubs rétrogradant de la Division « Régionale II » à la Division « Honneur »
REGIONALE II	//
	Clubs accédant en division « Régionale II »
HONNEUR	C.S.Chebli
	Clubs rétrogradant de la Division « Honneur » à la Division « Pré-Honneur »
HONNEUR	G.S.Bahli
	Clubs accédant de la Division « Pré-Honneur » à la Division « Honneur »
PRE-HONNEUR	M.Sidi Madani
	J.M.Mouzaïa

Liste des clubs champions de Wilaya **Saison sportive 2019/2020**

Champion « Séniors » - « HONNEUR »

Club Champion
C.S.Chebli

Champion « Séniors » - « PRE-HONNEUR »

Club Champion
M.Sidi Madani

Champions de Groupes - Catégorie de Jeunes

Division / Groupe	Catégories	Clubs
JEUNES Groupe « A »	U – 19	C.B.Béni Mered
	U – 17	M.C.Ouled Yaïche
	U – 15	M.C.Ouled Yaïche
Jeunes Groupe « B »	U – 19	W.R.Ben Chaabane
	U – 17	E.S.Bouinen
	U – 15	E.S.Bouinen
Jeunes Groupe « C »	U – 19	A.S.Ansar
	U – 17	A.C.Bou Arfa
	U – 15	A.S.Ansar

Coupe de Wilaya – 2020 – Feu « GHRIBI Rachid »

SENIORS	Non jouée
U – 19	Non jouée
U – 17	Non jouée
U – 15	Non jouée
U – 13	Non jouée

Classements Définitifs

CLASSEMENT FINAL SENIORS – DIVISION « HONNEUR »

Champion « C.S.Chebli »

Rang	Equipes	Pts	J	G	N	P	BP	BC	Diff	Observations
1 ^{er}	C.S.Chebli	39	17	12	03	02	40	10	+30	
2 ^{ème}	I.R.E.Bouinen	38	17	12	02	03	36	13	+23	
3 ^{ème}	C.R.B.Oued Djer	29	17	08	05	04	35	26	+09	
4 ^{ème}	U.S.O.Mouzaïa	26	18	07	05	06	24	24	00	
5 ^{ème}	M.C.Glacièrè	26	17	07	05	05	21	15	+06	
6 ^{ème}	M.C.Ouled Yaïche	24	17	05	09	03	30	30	00	
7 ^{ème}	W.M.Boufarik	22	17	06	04	07	23	25	- 02	
8 ^{ème}	C.B.Béni Mered	19	17	04	07	06	31	33	- 02	
9 ^{ème}	A.S.E.Chiffa	14	18	03	05	10	19	38	- 19	
10 ^{ème}	U.S.Souakria	12	18	04	06	08	25	37	- 12	- 06 Pts
11 ^{ème}	J.S.Amroussa	01	17	01	01	15	07	47	- 33	- 03 Pts
12 ^{ème}	G.S.Bahli	Forfait Général								

CLASSEMENT FINAL SENIORS – DIVISION « PRE-HONNEUR »

Champion « M.Sidi Madani »

Rang	Equipes	Pts	J	G	N	P	BP	BC	Diff	Observations
1 ^{er}	M.Sidi Madani	36	16	11	03	02	24	09	+15	
2 ^{ème}	J.M.Mouzaïa	33	16	10	03	03	30	16	+14	
3 ^{ème}	E.S.Bouinen	31	16	10	01	05	28	17	+11	
4 ^{ème}	J.S.Mellaha	29	16	09	02	05	27	13	+14	
5 ^{ème}	W.R.Ben Chaabane	25	16	07	04	05	26	17	+09	
6 ^{ème}	C.Sidi Madani	22	16	07	01	08	21	26	-05	
7 ^{ème}	A.S.Ansar	20	16	05	05	06	17	17	00	
8 ^{ème}	U.S.B.Bou Arfa	14	16	04	02	10	18	38	-20	
9 ^{ème}	A.S.W.Hallouya	07	16	02	01	13	09	41	-32	
10 ^{ème}	U.S.Megherbi Abdelaziz	05	16	03	02	11	25	31	-06	- 06 Pts

CLASSEMENT FINAL « U-19 » – GROUPE « A » Champion « C.B.Béni Mered »									
Rang	Equipes	Pts	J	G	N	P	BP	BC	Diff
1 ^{er}	C.B.Béni Mered	34	15	10	04	01	34	17	+17
2 ^{ème}	C.S.Chebli	32	15	10	02	03	31	12	+19
3 ^{ème}	W.M.Boufarik	29	14	09	02	03	30	14	+16
4 ^{ème}	U.S.O.Mouzaïa	28	16	08	04	04	20	17	+03
5 ^{ème}	A.S.E.Chiffa	22	16	06	05	05	25	22	+03
6 ^{ème}	U.S.Souakria	20	16	05	05	06	12	17	-05
7 ^{ème}	M.C.Glacière	18	15	05	03	07	20	22	-05
8 ^{ème}	M.C.Ouled Yaïche	17	16	04	05	07	25	28	-03
9 ^{ème}	I.R.E.Bouinen	14	15	03	07	05	25	23	+02
10 ^{ème}	J.S.Amroussa	09	14	02	04	08	12	20	-08
11 ^{ème}	C.R.B.Oued Djer	-09	14	00	01	13	01	40	-39
12 ^{ème}	G.S.Bahli	Forfait Général							

CLASSEMENT FINAL « U-17 » – GROUPE « A » Champion « M.C.Ouled Yaïche »									
Rang	Equipes	Pts	J	G	N	P	BP	BC	Diff
1 ^{er}	M.C.Ouled Yaïche	42	16	13	03	00	49	11	+38
2 ^{ème}	U.S.O.Mouzaïa	32	16	09	05	02	44	16	+28
3 ^{ème}	M.C.Glacière	30	15	08	06	01	32	15	+17
4 ^{ème}	I.R.E.Bouinen	29	15	09	02	04	40	11	+29
5 ^{ème}	C.B.Béni Mered	25	15	07	04	04	20	12	+08
6 ^{ème}	W.M.Boufarik	21	14	06	03	05	30	18	+12
7 ^{ème}	J.S.Amroussa	15	14	03	06	05	16	30	-14
8 ^{ème}	C.S.Chebli	14	15	04	02	09	17	25	-08
9 ^{ème}	A.S.E.Chiffa	14	16	04	02	10	16	37	-21
10 ^{ème}	U.S.Souakria	03	16	00	03	13	16	58	-42
11 ^{ème}	C.R.B.Oued Djer	02	14	01	02	11	11	58	-47
12 ^{ème}	G.S.Bahli	Forfait Général							

CLASSEMENT FINAL « U-15 » – GROUPE « A » Champion « M.C.Ouled Yaïche »

Rang	Equipes	Pts	J	G	N	P	BP	BC	Diff
1 ^{er}	M.C. Ouled Yaïche	48	16	16	00	00	70	04	+68
2 ^{ème}	U.S.O.Mouzaïa	29	16	08	05	03	32	16	+16
3 ^{ème}	C.B.Béni Mered	29	15	09	02	04	28	18	+10
4 ^{ème}	C.S.Chebli	26	15	07	05	03	30	16	+14
5 ^{ème}	I.R.E.Bouinen	25	15	07	04	04	28	12	+16
6 ^{ème}	M.C.Glacière	22	15	06	04	05	21	24	-03
7 ^{ème}	C.R.B.Oued Djer	21	14	06	03	05	09	11	-02
8 ^{ème}	U.S.Souakria	16	16	04	04	08	15	33	-18
9 ^{ème}	A.S.E.Chiffa	06	16	01	03	12	09	45	-36
10 ^{ème}	J.S.Amroussa	06	14	01	03	10	05	42	-37
11 ^{ème}	W.M.Boufarik	04	14	01	01	12	13	39	-26
12 ^{ème}	G.S.Bahli	Forfait Général							

**CLASSEMENT FINAL « U-19 » – GROUPE « B »
Champion « W.R.Ben Chaabane »**

Rang	Equipes	Pts	J	G	N	P	BP	BC	Diff
1 ^{er}	W.R.Ben Chaabane	34	13	11	01	01	41	11	+30
2 ^{ème}	E.S.Bouinen	34	13	11	01	01	49	08	+41
3 ^{ème}	C.R.Amroussa	27	13	09	00	04	26	16	+10
4 ^{ème}	J.S.Mellaha	19	13	06	01	06	19	13	+06
5 ^{ème}	A.S.W.Hallouya	14	13	04	02	07	21	22	-01
6 ^{ème}	U.S.M.Aïn Aïcha	13	13	04	02	07	17	30	-13
7 ^{ème}	U.S.Megherbi Abdelaziz	07	13	02	01	10	13	55	-42
8 ^{ème}	A.U.S.Ben Khelil	03	13	01	00	12	06	37	-31

CLASSEMENT FINAL « U-17 » – GROUPE « B » Champion « E.S.Bouinen »									
Rang	Equipes	Pts	J	G	N	P	BP	BC	Diff
1 ^{er}	E.S.Bouinen	34	13	11	01	01	43	07	+36
2 ^{ème}	A.U.S.Ben Khelil	28	13	09	01	03	23	11	+12
3 ^{ème}	U.S.M.Aïn Aïcha	20	13	05	05	03	15	13	+02
4 ^{ème}	A.S.W.Hallouya	18	13	05	03	05	19	18	+01
5 ^{ème}	U.S.Megherbi Abdelaziz	13	13	03	04	06	12	22	-10
6 ^{ème}	J.S.Mellaha	12	13	04	00	09	13	22	-09
7 ^{ème}	C.R.Amroussa	12	13	03	03	07	09	21	-12
8 ^{ème}	W.R.Ben Chaabane	09	13	02	03	08	09	29	-20

CLASSEMENT FINAL « U-15 » – GROUPE « B » Champion « E.S.Bouinen »									
Rang	Equipes	Pts	J	G	N	P	BP	BC	Diff
1 ^{er}	E.S.Bouinen	30	13	09	03	01	31	07	+24
2 ^{ème}	U.S.Megherbi Abdelaziz	27	13	08	03	02	26	11	+15
3 ^{ème}	A.S.W.Hallouya	23	13	06	05	02	12	08	+04
4 ^{ème}	A.U.S.Ben Khelil	21	13	06	03	04	13	11	+02
5 ^{ème}	U.S.M.Aïn Aïcha	18	13	04	06	03	15	14	+01
6 ^{ème}	J.S.Mellaha	09	13	02	03	08	11	21	-10
7 ^{ème}	W.R.Ben Chaabane	09	13	03	00	10	06	26	-20
8 ^{ème}	C.R.Amroussa	06	13	01	03	09	09	25	-16

CLASSEMENT FINAL « U-19 » – GROUPE « C » Champion « A.S.Ansar »									
Rang	Equipes	Pts	J	G	N	P	BP	BC	Diff
1 ^{er}	A.S.Ansar	30	13	09	03	01	28	07	+21
2 ^{ème}	A.C.Bou Arfa	29	13	09	02	02	21	07	+14
3 ^{ème}	C.Sidi Madani	23	13	06	05	02	17	14	+03
4 ^{ème}	C.R.Mouzaïa	16	12	04	04	04	12	13	-01
5 ^{ème}	Guerrouaou A.C	16	13	04	04	05	14	18	-04
6 ^{ème}	J.M.Mouzaïa	14	12	02	02	06	13	17	-04
7 ^{ème}	U.S.B.Bou Arfa	10	13	01	01	09	14	26	-12
8 ^{ème}	M.Sidi Madani	03	13	03	03	10	09	28	-17

CLASSEMENT FINAL « U-17 » – GROUPE « B » Champion « A.C.Bou Arfa »

Rang	Equipes	Pts	J	G	N	P	BP	BC	Diff
1 ^{er}	A.C.Bou Arfa	34	13	11	01	01	34	05	+29
2 ^{ème}	C.Sidi Madani	30	13	10	00	03	25	10	+15
3 ^{ème}	A.S.Ansar	19	13	06	01	06	23	19	+04
4 ^{ème}	Guerrouaou A.C	19	13	06	01	06	26	27	-01
5 ^{ème}	J.M.Mouzaïa	18	12	05	03	04	15	13	+02
6 ^{ème}	U.S.B.Bou Arfa	11	13	03	03	07	14	22	-08
7 ^{ème}	C.R.Mouzaïa	09	12	02	03	07	13	22	-09
8 ^{ème}	M.Sidi Madani	05	13	01	02	10	08	40	-32

CLASSEMENT FINAL « U-15 » – GROUPE « C » Champion « A.S.Ansar »

Rang	Equipes	Pts	J	G	N	P	BP	BC	Diff
1 ^{er}	A.S.Ansar	34	13	11	01	01	41	05	+36
2 ^{ème}	A.C.Bou Arfa	24	13	07	03	03	26	09	+17
3 ^{ème}	J.M.Mouzaïa	19	12	05	04	03	21	21	00
4 ^{ème}	Guerrouaou A.C	19	13	06	01	06	17	20	-03
5 ^{ème}	U.S.B.Bou Arfa	16	13	05	02	06	16	21	-05
6 ^{ème}	C.Sidi Madani	16	13	04	04	05	17	24	-07
7 ^{ème}	M.Sidi Madani	08	13	02	02	09	11	28	-17
8 ^{ème}	C.R.Mouzaïa	07	12	02	01	09	10	31	-21



Commission Juridictionnelle
De discipline

Reliquats des sanctions à purger

S'étalant sur la saison
2020/2021



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOT BALL
LIGUE DE FOOT BALL AMATEUR DE LA WILAYA DE BLIDA



Reliquat des sanctions « 2019 // 2020 »

Catégorie : Seniors

N°	Noms & Prénoms	N° Licence	Sanctions	N° Affaire	Clubs
01	BRAHMI ISLEM	1910580	01 An de suspension ferme A/C du 09.12.2019	77	A.S.E.Chiffa
02	BRAHMI SID AHMED	1910280	01 An de suspension ferme A/C du 09.12.2019	77	A.S.E.Chiffa
03	BRAKNI OMAR	1910441	01 An de suspension ferme A/C du 03.02.2020	145	A.S.W.Hallouya
04	LASSAAB Omar	1910283	02 Ans de suspension fermes A/C du 24.02.2020	161	A.S.E.Chiffa
05	ZALOUMIT Rafik	1910609	01 An de suspension ferme A/C du 02.03.2020	174	U.S.B.Bou Arfa
06	BOUGHEDAUI ABDERRAHMANE	1910533	01 An de suspension ferme A/C du 02.03.2020	174	U.S.B.Bou Arfa
07	HAZOUT AHMED	1910504	01 An de suspension ferme A/C du 02.03.2020	174	U.S.B.Bou Arfa
08	MESSAOUD ABDENOUR	1910608	08 Matches de suspension fermes, A/C du 02.03.2020	174	U.S.B.Bou Arfa



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOT BALL
LIGUE DE FOOT BALL AMATEUR DE LA WILAYA DE BLIDA



09	ZERMANI	ABDELHAFID	1910629	02 Matchs de suspension fermes, A/C du 16.03.2020	187	J.S.Amroussa
10	GALOUL	AHMED	1910562	05 Matchs de suspension fermes, A/C du 16.03.2020	187	A.S.E.Chiffa

Catégories : « U – 19 // U – 17 // U – 15 »

N°	Noms & Prénoms	N° Licence	Sanctions	N° Affaire	Clubs
01	MAKHLOUF OUAHCHIA	1980458	01 An de suspension ferme A/C du 06.01.2020	174 J	C.Sidi Madani
02	METIDJI	1980055	07 Matchs de suspension fermes, A/C du 17.02.2020	236 J et 263J	U.S.B.Bou Arfa
03	EL BEY	1960080	04 Matchs de suspension fermes, A/C du 17.02.2020	263 J	U.S.B.Bou Arfa
04	BENZERFA	1960016	04 Matchs de suspension fermes, en sus de la sanction initiale A/C du 24.02.2020	REP 289 J	U.S.B.Bou Arfa
05	BEN MALOUNI	1980182	02 Matchs de suspension fermes, A/C du 09.03.2020	315 J	J.S.Amroussa
06	DJADIR	1980193	02 Matchs de suspension fermes, A/C du 09.03.2020	315 J	J.S.Amroussa
07	BOULORABI	1980266	02 Matchs de suspension fermes, A/C du 09.03.2020	315 J	J.S.Amroussa



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOT BALL
LIGUE DE FOOT BALL AMATEUR DE LA WILAYA DE BLIDA



08	IKHLEF	MAAMOUN	1980276	02 Matchs de suspension fermes, A/C du 09.03.2020	315 J	J.S.Amroussa
09	TABTI	MOHAMED	1940015	02 Matchs de suspension fermes, A/C du 09.03.2020	308 J	A.S.Ansar
10	AHMED HADJALA	MILOUD	1940087	02 Matchs de suspension fermes, A/C du 09.03.2020	305 J	U.S.O.Mouzaïa
11	BOUHADMA	MOUNIR	1980323	02 Matchs de suspension fermes, A/C du 16.03.2020	322 J	J.S.Mellaha

Catégorie : Entraîneurs

N°	Noms & Prénoms	N° Licence	Sanctions	N° Affaire	Club
01	MEZOUARI CHAFIK	190090	01 An de suspension fermes de toute fonction officielle A/C du 18.11.2019	022 J	A.S.E.Chiffa

NB : Article 142 – Règlement des Championnats de Football Amateur :

Article 115 – Règlement Football Jeunes Catégories :

Responsabilité du décompte des sanctions

Le décompte des sanctions, avertissements ou autre relève de la seule responsabilité des Clubs.